



REPUBLIQUE DU NIGER



COMMISSION DE LA CDEAO

**PROJET REGIONAL D'ACCES A L'ELECTRICITE ET DE SYSTEME DE
STOCKAGE D'ENERGIE PAR BATTERIES (ECOREAB) AU NIGER
P167569**

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP) -
Niger**

Février 2021

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	120
LISTE DES PHOTOS.....	120
LISTE DES ACRONYMES.....	121
INTRODUCTION.....	122
1. DESCRIPTION DU PROJET	124
1.1 Objectifs et activités du projet	124
1.2 Arrangement institutionnel de mise en œuvre.....	124
1.3 Zone d'intervention du projet.....	125
1.4 Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet.....	126
1.5 Insécurité dans certaines zones d'intervention du projet.....	127
1.6 Risques liés aux VBG/AS/HS et mariage précoce des jeunes filles.....	127
2. RESUME DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES..	129
2.1 Réunions et consultations des principales parties prenantes.....	129
2.2 Principaux résultats des consultations et de participation du public	130
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	131
3.1 Parties affectées par le projet	131
3.2 Individus ou groupes vulnérables.....	132
3.3 Les autres parties intéressées par le projet.....	132
3.4 Consultation et participation des parties prenantes.....	133
4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	135
4.1 Objectifs et calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes	135
4.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations	135
4.3 Stratégie proposée pour les consultations et participations du Public.....	140
4.4 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	140
4.5 Examen des commentaires	144
4.6 Phases de mise en œuvre du Projet.....	144
4.7 Ressources.....	144
4.8 Fonctions de gestion et responsabilités	144
5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU ECOREAB.....	146
5.2 Fonctionnement du dispositif opérationnel de gestion des risques émergents.....	147
5.2.1 Étapes de prises en charge.....	147
CONCLUSION.....	149

ANNEXES.....	150
Annexe 1 : PV des consultations publiques (Date : 21/12/2020à.....	150
Annexe 2 : Liste de présence aux consultations publiques.....	156
Annexe 3 : Le Registre des plaintes et réclamations pour les plaintes non-EAS / HS.....	150

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Résultats de la consultation des parties prenantes.....	129
Tableau 2: Synthèse de la stratégie de diffusion des informations.....	27
Tableau 3: Stratégie pour les consultations et participation du public dans le cadre du ECOREAB.....	30
Tableau 4: Catégories des plaintes et traitement.....	38

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Consultation publique à Damana	Photo 2 : Consultation publique à G. Roudji.....	134
---	--	-----

LISTE DES ACRONYMES

ARSE	Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie
BNEE	Bureau National de l'Évaluation Environnementale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CGP	Cellule Grands Projets de la Nigelec
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
COVID-19	Maladie du Coronavirus 2019
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuels /Harcèlement sexuel
ECOREAB	Projet Régional d'Accès à l'Électricité et de Systèmes de Stockage d'Énergie par Batteries
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MP	Ministère du Plan
NES 10	Norme Environnementale et Sociale n°10 du Cadre Environnemental et Sociale du Bank Mondial (CES)
NIGELEC	Société Nigérienne d'Électricité
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAP	Personne Affectée par le Projet
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEES	Plan d'Engagement Environnemental et Social
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO:	Plan de Gestion de la Main d'œuvre
PMPP :	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
UCP:	Unité de Coordination du Projet
VBG	Violences Basées sur le Genre

INTRODUCTION

En dépit des énormes potentialités énergétiques dont regorge l'espace CEDEAO, l'accès à l'électricité constitue l'un des principaux défis auxquels la région s'attèle à faire face. Ainsi, dans le cadre des différentes politiques et programmes régionaux concernant le secteur de l'énergie, la Commission de la CEDEAO et la Banque mondiale ont initié le Projet Régional d'Accès à l'Électricité et de Systèmes de Stockage d'Énergie par Batteries (ECOREAB).

Au Niger, le taux d'accès à l'électricité est d'environ 30 % et le taux d'électrification de 13% malgré l'existence d'un important potentiel tant en énergies fossiles qu'en énergies renouvelables. Le taux d'accès à l'électricité correspond au nombre de personnes qui résident dans un lieu où l'électricité est disponible, tandis que le taux d'électrification désigne le nombre de personnes qui ont réellement accès à l'électricité. Le secteur de l'électricité est confronté à de nombreux défis, parmi lesquels la physionomie du pays (très vaste et enclavé) qui impose une ossature de réseau composée de lignes très longues, s'étendant sur des centaines de kilomètres, le tarif très élevé, un accès extrêmement faible à l'électricité dans les zones rurales, une demande d'électricité en croissance rapide qui dépasse la croissance du PIB, et une forte croissance démographique de près de 3,9% par an.

Conformément au cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, les Emprunteurs devront gérer les risques et impacts environnementaux tout au long du cycle de vie des projets financés. Aussi, l'engagement ouvert et transparent des parties est reconnu comme une bonne pratique internationale, susceptible d'assurer l'acceptabilité sociale du projet et améliorer sa durabilité environnementale et sociale.

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) fait partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES) et identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche de mobilisation et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet. Bien conduite, la stratégie de participation peut être au cœur de la construction de relations fortes, constructives et durables entre le projet et les parties prenantes. Cette relation de confiance est essentielle à la bonne gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet.

L'adhésion des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle commence à un stade précoce du processus de développement du projet et fait partie intégrante des décisions précoces et de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et des impacts environnementaux et sociaux du projet.

Les objectifs du PMPP sont les suivants :

- Identifier les parties prenantes et établir avec elles des relations constructives fondées sur la confiance et la responsabilité ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet et intégrer leurs points de vue à la conception du projet et à sa performance environnementale et sociale ;
- Promouvoir et fournir des moyens pour une participation inclusive et efficace des parties prenantes, tout au long du cycle de vie du projet, sur les problèmes susceptibles de les affecter ;
- Veiller à ce que les informations appropriées sur les risques et impacts environnementaux et sociaux du projet soient divulgués aux parties prenantes de manière opportune, et dans une forme compréhensible, accessible et appropriée ;
- Fournir aux parties affectées par le projet un cadre transparent et facilement accessible leur permettant de soulever des problèmes, faire valoir leurs préoccupations et/ou porter des

plaintes. Le mécanisme de gestion des plaintes peut recourir à des systèmes de gestion des plaintes existants, à condition qu'ils aient été bien conçus et mis en œuvre efficacement.

La démarche méthodologique adoptée pour la préparation du PMPP comprend les éléments suivants :

- L'examen des différents documents préparés dans le cadre de la formulation du ECOREAB ; la revue documentaire et l'analyse des textes sur la participation des populations au processus de développement régissant le foncier au Niger ; la prise en compte de la NES 10 de la Banque mondiale et la Note d'orientation correspondante ;
- Les rencontres et entretiens avec les parties prenantes, notamment l'équipe de préparation du projet au niveau de la Nigelec, le Ministère de l'Energie, l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie (ARSE), l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural (ANPER) et autres administrations concernées par le projet ;
- Les visites de terrain ont été effectuées dans les zones de couverture du projet (Partie Fleuve : Tillabéry, Niamey, Dosso ; Partie Niger Centre Est : Tahoua, Maradi Zinder), en vue d'appréhender le contexte d'intervention du projet, d'informer les autorités et de consulter les populations locales ainsi que les acteurs de terrain (les rapports des consultations publiques sont joints en annexe).

Le rapport du Plan de mobilisation des Parties Prenantes est structuré de la façon suivante :

- Description du projet
- Présentation des activités de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Identification et analyse des parties prenantes
- Plan de mobilisation des parties prenantes
- Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes
- Mécanismes de gestion des plaintes
- Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Objectifs et activités du projet

Le Projet Régional d'Accès à l'Electricité et le Système de Stockage d'Electricité par Batteries (ECOREAB) couvrira la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Sénégal, et la Cote d'Ivoire, avec un coût estimé à 400 millions USD financé par la Banque Mondiale. Son objectif est de contribuer au développement socio-économique des pays à travers un accès plus accru des populations à l'électricité de qualité et à moindre coût. L'électrification se fera, au moyen de raccordement par lignes Moyenne Tension des localités qui se trouvent dans un rayon de 100 km environ autour de postes sources existants ou à proximité de lignes MT existantes dans chaque pays. Ces lignes MT pourraient totaliser plus de 10 000 km pour l'ensemble des pays couverts : Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal et la Cote d'Ivoire. Le projet financera également des équipements BESS pour soutenir la synchronisation et favoriser le marché régional de l'énergie, en soutenant l'intégration des énergies renouvelables. Il permettra ainsi d'améliorer la stabilité du réseau régional et sa fiabilité tout en augmentant la réserve d'énergie dans les pays.

Le projet est actuellement au stade de préparation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale, dont le plan de mobilisation des parties prenantes, le cadre de politique de réinstallation des populations, le plan de gestion de la main d'œuvre, le cadre de gestion environnementale et sociale, le plan d'engagement environnemental et social etc.

Le projet s'articulera autour de 4 composantes principales : (i) Conception, fourniture et installation d'infrastructures de distribution d'électricité (moyenne tension et basse tension) pour maximiser les nouvelles connexions ; (ii) Conception, fourniture et installation des équipements BESS ; (iii) Supervision de la construction et conseil technique ; et (iv) Coordination du projet et assistance technique.

Les activités liées au Niger concernent les Composantes une et deux.

Composante 1 : Conception, fourniture et installation de l'infrastructure de distribution d'électricité (coût estimé : 284 millions de dollars EU, dont 284 millions de dollars EU IDA). Ce composant prend spécifiquement en charge la conception détaillée, la fourniture et l'installation de réseaux de distribution à partir des sous-stations WAPP 225/33 kV avec le champ d'application suivant: (a) lignes MT; (b) sous-stations de distribution 1MV / BT; c) des lignes BT pour étendre la couverture du réseau et maximiser le nombre de nouvelles connexions; et (d) l'équipement de connexion du dernier kilomètre, y compris les points de service, les compteurs prépayés et les cartes prêtes pour les clients BT.

Composante 2 : Conception, fourniture et installation du matériel BESS (coût estimé : 119 millions de dollars EU, dont 119 millions de dollars EU IDA). Cette composante comprend la fourniture et l'installation d'un système de stockage d'énergie par batterie (BESS) de 205 MWH pour fournir un contrôle de fréquence au système d'alimentation WAPP. Il comprend tous les éléments nécessaires pour connecter le système au jeu de barres 225 kV de la sous-station. Au Niger, l'équipement sera installé dans une sous-station de 20 MWH.

1.2 Arrangement institutionnel de mise en œuvre

Plusieurs institutions vont intervenir dans la procédure de réinstallation des populations dans le cadre du projet. Ce sont principalement : le Comité de Pilotage du Projet ; la Direction de l'Énergie au sein de la CEDEAO ; le Ministère de l'Énergie du Niger ; la Société Nigérienne d'Electricité (Nigelec) à travers la Direction des Etudes et de l'Ingénierie ; l'Unité de Coordination du Ecoreab ; les communes concernées ; le Bureau National d'Évaluation Environnementale ; les services techniques des zones concernées, notamment les techniciens de la Nigelec.

1.3 Zone d'intervention du projet

La zone d'intervention du projet s'étend sur plusieurs postes sources dans les zones "Fleuve" et "Niger Centre Est" (cf. carte ci-après). La zone "Fleuve" (régions de Niamey, Dosso et Tillabéry avec connexion 132 kV à Birnin Kebbi au Nigeria et faisant plus de 70% de la demande d'électricité au Niger) ; la zone "Centre Est" (régions de Zinder, Maradi et Tahoua avec connexion 132 kV à Katsina au Nigeria et faisant plus de 20% de la demande d'électricité au Niger).

L'accès à l'électricité dans les régions d'intervention est limité à cause de la faiblesse de la production d'électricité, des déficiences du réseau mais également à cause du faible pouvoir d'achat des populations.

Les objectifs visés par le projet font qu'il aura des impacts surtout positifs importants dans toute la zone potentielle d'intervention. La zone d'intervention du projet couvre des localités dans un rayon de 100 km environ autour de postes sources existants ou à proximité de lignes MT existantes tels que donnés par le tableau ci-après.

Tableau 54: zone d'intervention du projet

N°	Zone	Région	Poste source	Puissance installée	Taux charge	Tension de distribution HTA
1	Fleuve	Niamey	Niamey 2	80 MVA	77%	20 kV
2	Fleuve	Niamey	Goudel	60 MVA	99%	20 kV
3	Fleuve	Niamey	Niamey Nord	30 MVA	10,1%	20 kV
4	Fleuve	Niamey	Gorou Banda	30 MVA	38%	20 kV
5	Fleuve	Tilabéry	Karma	2 MVA	68%	20 kV
6	Fleuve	Tilabéry	Say	6,3 MVA	32%	20 kV
7	Fleuve	Tilabéry	Kollo	2 MVA	96%	20 kV
8	Fleuve	Tilabéry	Lossa	10 MVA	85%	33 kV
9	Fleuve	Tilabéry	Tilabéry	6,3 MVA	50%	20 kV
10	Fleuve	Dosso	Dosso	30 MVA	30%	20-33 kV
11	NCE	Tahoua	Malbaza	10 MVA	69%	20 kV
12	NCE	Tahoua	Illéla	10 MVA	79%	33 kV
13	NCE	Maradi	Gazaoua	10 MVA	34%	20 kV
14	NCE	Maradi	Maradi 1	20 MVA	96%	20-33 kV
15	NCE	Zinder	Zinder	35 MVA	42%	20-33 kV
16	NCE	Zinder	SORAZ	30 MVA	8%	33 kV

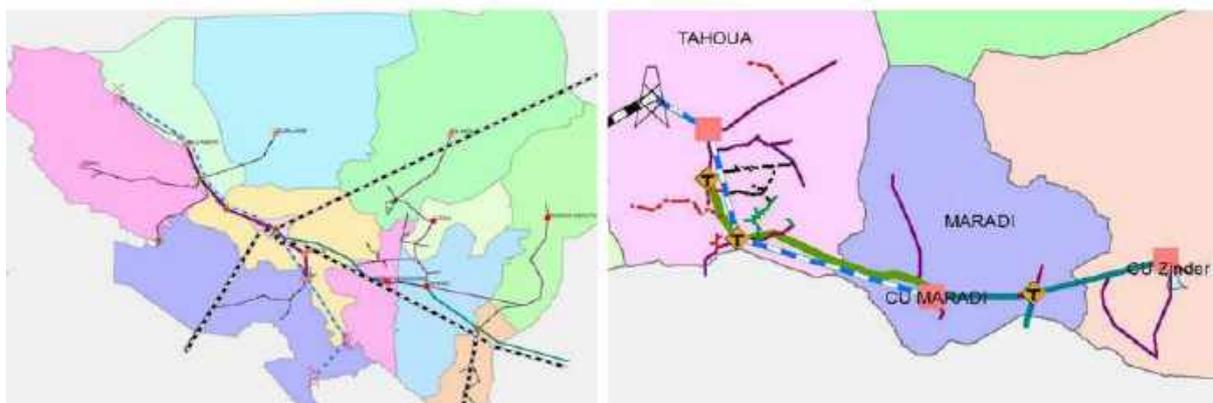


Figure 16: Zone du projet-Zone fleuve (Tillabéri, Niamey, Dosso) et Niger Centre Est (Tahoua, Maradi, Zinder)

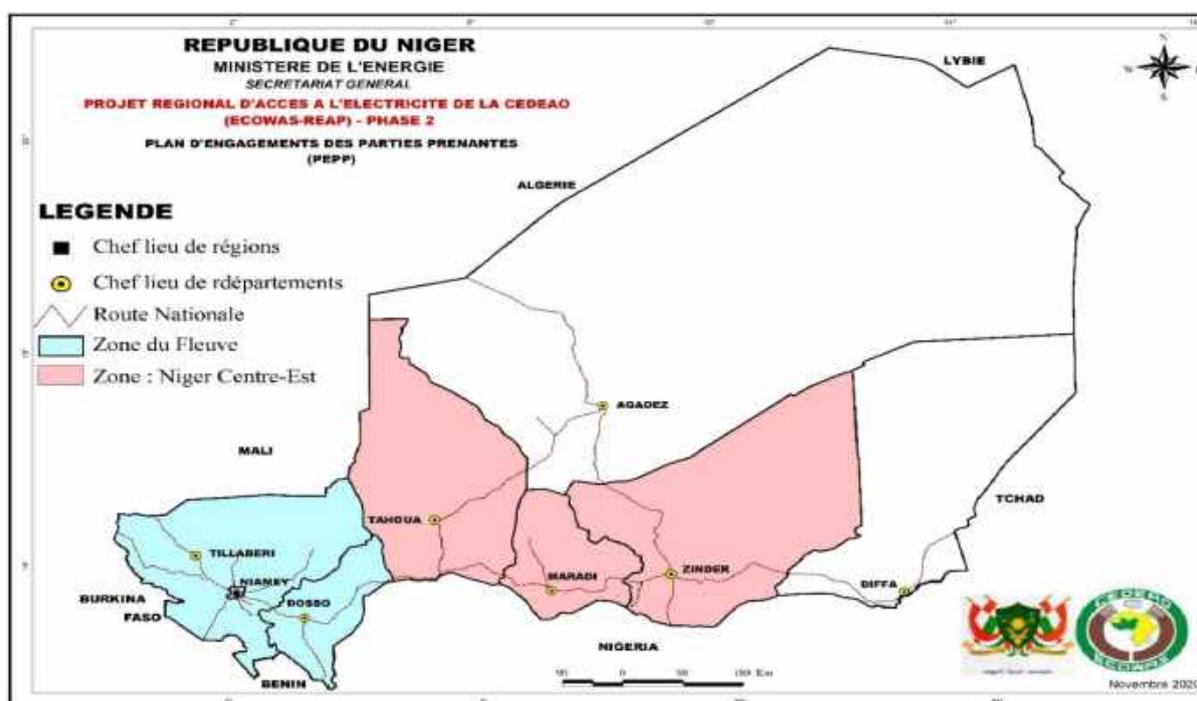


Figure 2 : Carte de la zone d'intervention du projet par rapport au Pays

1.4 Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet

Une évaluation environnementale et sociale préliminaire (screening) a établi que le projet n'occasionnera pas d'impacts négatifs significatifs et irréversibles sur l'environnement tant biophysique qu'humain dans les pays concernés ; et cela a permis la classification de cette phase en Catégorie 'risque modéré' pour le volet environnemental, et en « risque substantiel » pour le volet social à cause de risques potentiels d'acquisition de terres pouvant entraîner/occasionner le déplacement involontaire de personnes, plus particulièrement les déplacements de type économiques.

Aussi, la zone du Fleuve (région de Tillabéri) et le nord-ouest de Tahoua sont en proie à une insécurité grandissante qui met constamment en danger la vie des personnes et de leurs biens. Les déplacements des populations du fait de l'insécurité (déplacés internes et réfugiés venant du Mali) sont importants

particulièrement dans la région du Tillabéri qui comptait près de 136 554 personnes déplacées en janvier 2018 (Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA). Si la violence se nourrit à la fois de l'instabilité générée par le conflit au Nord Mali, la dégradation de la sécurité dans la zone répond également à des logiques internes liées à la pauvreté et le manque d'opportunités économiques pour les jeunes. Le mariage précoce des jeunes partout dans la zone d'intervention ainsi que les inégalités hommes/femmes favorisent les violences basées sur le genre qui sont une atteinte aux droits des femmes.

1.5 Insécurité dans certaines zones d'intervention du projet

La région de Tillabéri et le nord-ouest de Tahoua (zones frontalières du Mali) connaissent depuis 8 ans un climat d'insécurité et de violence. La détérioration récente de la situation, marquée par la prolifération des groupes armés, la recrudescence des affrontements communautaires et la montée de l'extrémisme violent, soulève de profondes inquiétudes tant au niveau régional qu'international. Face à cette situation, la présence des forces de défense et de sécurité (FDS) a été renforcée dans la zone notamment à travers le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la Force française Barkhane, des Forces Spéciales américaines et de la force multinationale conjointe du G5 Sahel, en collaboration avec les forces de défense et de sécurité du Niger.

Si la violence se nourrit à la fois de l'instabilité générée par la crise libyenne et le conflit au Nord Mali, la dégradation de la sécurité dans la région frontalière répond également à des logiques proprement locales. La violence et l'insécurité croissantes ne font qu'accroître des vulnérabilités déjà bien ancrées dans les zones.

1.6 Risques liés aux VBG/AS/HS et mariage précoce des jeunes filles

La violence basée sur le genre désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée. Les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par la violence sexiste à travers le monde.

Le mariage précoce des jeunes qu'on rencontre beaucoup en milieu rural nigérien est une forme de violence exercée sur les jeunes filles. Les principes internationaux des droits de l'homme considèrent les mariages des enfants comme une violation de droit, au motif qu'une personne âgée de moins de 18 ans ne peut donner son consentement éclairé.

La nature spécifique des violences basées sur le genre (exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel, mariage précoce des filles, travail des enfants) nécessite que le projet développe un plan d'actions pour leur prise en charge (confère tableau ci-après) :

Tableau 55: Plan d'actions VBG

Thèmes	Activités	Indicateurs	Période	Responsabilités
Prévention et atténuation des risques de VBG	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des structures de référencement et de prise en charge de VBG ; - Choix du partenaire - Elaboration des programmes d'information et de sensibilisation sur les VBG 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature convention de prestation - Programmes élaborés et mis en œuvre 	Démarrage du projet (recrutement des prestataires)	Coordonnateur ; Expert sauvegarde Sociale
Renforcement des capacités des comités de gestion des plaintes et des parties prenantes au projet	<p>Organisation de formations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques et la prévention de VBG/VCE/EAS/HS - L'appropriation des codes de bonne conduite - Le système de référencement et de prise en charge 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes formées ; - Nombre de cas pris en charge - Nombre de séances de formation 	Après signature de la convention avec le prestataire de services	Coordonnateur ; Expert sauvegarde Sociale ; ONG d'appui sur les VBG
Opérationnalisation du MGP	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des plaintes - Gestion des cas de VBG/EAS/HS - Prise en charge des victimes 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plaintes enregistrées - % des VBG dans les plaintes - % de femmes prises en charge 	Toute la phase active du projet	Expert sauvegarde Sociale
Suivi et Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration matrice de suivi - Rapports de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre indicateurs (quantitatif et qualitatif) - Rapports produits 	Tout le long du projet	Expert suivi et évaluation & Expert sauvegarde Sociale

2. RESUME DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

2.1 Réunions et consultations des principales parties prenantes

Le processus de préparation du projet a été lancé en juin 2018. La seconde phase qui intègre le Niger a été lancée en 2020 et se poursuit actuellement avec la préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, y compris des aspects de SHE et Genre/VBG et MGP/GRM. Les types d'activités d'engagement des parties prenantes ayant eu lieu depuis sont les suivants :

- Communications formelles et informelles avec le ministère de l'Énergie et la Société Nigérienne d'Électricité (Nigelec) ;
- Echanges avec les autres parties prenantes au projet, notamment l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE) ; la Direction des Etudes et de l'Ingénierie de la Nigelec ; des opérateurs privés du secteur (SONICS, Haské Niger) ;
- Consultations et participations publiques organisées dans les zones d'intervention, entrant dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegarde du projet (CGES, CPRP, PMPP, PEES, PGMO) en décembre 2020 ;

Tableau 56: Résultats de la consultation des parties prenantes

Lieu	Date	Participants	Points discutés
<u>Commune de Gazaoua/Maradi</u>	9/07/2020	Autorités administratives Populations locales des communes de Gazaoua et Maradi Services techniques	Risques et impacts du projet ; Mesures d'atténuation ; Amélioration de l'accès des populations grâce aux branchements promotionnels
<u>Nigelec/Niamey</u> Direction des Etudes et de l'Ingénierie de la Niger	12/11/2020	<u>LIMAN GAMADADI</u> Directeur <u>ISSAKA OUDO</u> Environnementaliste <u>MAMAN BOUAYE</u> Environnementaliste	Mécanisme de Gestion des Plaintes de la Nigelec appliqué à tous les projets ; Appuis techniques de la Nigelec dans le cadre du projet ; Acquisition des terres et restriction d'accès moins importantes sur les lignes MT
<u>ARSE/Niamey</u> Autorité de Régulation du Secteur de l'Énergie (ARSE)	13/11/2020	<u>ABDOULKARIM SADO</u> Directeur Sectoriel	Echanges sur les risques que présentent les projets d'électricité sur les plans environnemental et social ; risques liés au champ électromagnétique : Quelles stratégies pour assurer la mobilisation des populations ; Inadéquation entre la demande et l'offre d'électricité et ses conséquences sur les taux d'accès et d'électrification.
<u>Commune Rurale de Tondikandia</u> Département de Finlingué Région de Tillabéri	28/12/2020	Populations Responsables services techniques Autorités municipales Abonnés et clients potentiels	Tarifs actuels du coût de l'électricité élevés par rapport au pouvoir d'achat des populations ; Importantes coupures d'électricité ; Multiplier les branchements promotionnels pour faciliter des groupes vulnérables à l'électricité ; Accélérer l'extension et le raccordement dans les quartiers Mettre des poteaux plus résistants pour préserver la sécurité de la population
Louma	31/12/2020	Populations	Le Gouvernement doit avant tout prendre les mesures nécessaires pour

Lieu	Date	Participants	Points discutés
Département de Filingé		Responsables services techniques Autorités municipales Abonnés et clients potentiels	assurer la sécurité des personnes et leurs biens ; Dédommager les personnes affectées par le projet de façon juste et équitable ; Recruter prioritairement la main d'œuvre locale lors des travaux
Guidan Roumdji Région de Maradi	27/12/2020	Populations Autorités municipales Abonnés et clients potentiels	Coût élevé de l'électricité ; Promouvoir les branchements promotionnels ; Faciliter l'accès aux plus vulnérables ; Recrutement de la main d'œuvre lors de la réalisation des travaux qui seront entrepris le projet.

La mobilisation des acteurs de terrain dans le cadre du nouveau projet a commencé avec la préparation des différents instruments de sauvegarde requis dans le cadre de la formulation du projet. Il convient de préciser à cet effet que les échanges avec les parties prenantes concernées est une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet. Ainsi, plusieurs échanges ont eu lieu entre la Nigelec et les consultants en charge de la préparation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale du projet.

2.2 Principaux résultats des consultations et de participation du public

Les consultations publiques ont été organisées dans les régions de Tillabéri (département de Filingué) et Maradi (département de Guidan Roumdji) avec les populations locales en vue de les informer des activités du ECOREAB et assurer leur participation au processus de planification des activités envisagées, notamment celles liées à la réinstallation involontaire.

Les échanges lors des consultations publiques ont porté sur les points suivants :

- La présentation du ECOREAB, les objectifs, la stratégie d'intervention, les activités éligibles au financement du projet, les résultats attendus ;
- La perception et l'appréciation du projet par les bénéficiaires ;
- Les préoccupations et les craintes vis-à-vis du projet, notamment pour les personnes potentiellement affectées ;
- Les contraintes potentielles à la mise en œuvre du projet ; les attentes, suggestions et recommandations.

Les consultations publiques ont été communes aux missions de préparation des différents instruments de sauvegarde environnementale et sociale du projet. Les principaux problèmes soulevés lors des consultations publiques par les populations locales dans les régions touchées ont porté non seulement sur des questions ayant trait à la réinstallation mais également sur d'autres préoccupations auxquelles les populations sont confrontées.

Synthèse des préoccupations, craintes et questions des populations locales consultées

Les préoccupations et craintes soulevées lors des consultations du public ont porté sur les risques liés à la disponibilité de l'électricité pour des populations qui ne l'ont jamais eu.

L'essentiel des préoccupations se résume comme suit :

- Les risques d'électrocution surtout pour les enfants ;
- Les couts à payer pour le branchement ;
- Le prix du Kwh qui est très élevé pour les populations rurales
- Le recrutement des bras valides locaux pour les travaux ;
- Les délais parfois longs entre les études et la mise en œuvre des projets.

Synthèse des suggestions et recommandations

Il ressort des consultations du public des suggestions et recommandations ci-après :

- Recruter la main d'œuvre non qualifiée parmi les bras valides locaux à chaque étape de mise en œuvre ;
- Informer et sensibiliser les populations des villages bénéficiaires sur les risques liés à l'électricité et les moyens de les prévenir ;
- Veiller au respect des délais et à la consistance des travaux prévus ;
- Revoir à la basse les prix du KWh afin de permettre aux plus faibles d'accéder à l'électricité ;
- Faire une campagne de branchement promotionnel pour les villages bénéficiaires.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes d'un projet varient en fonction des caractéristiques de celui-ci. Il peut s'agir des communautés locales, de pouvoirs publics nationaux, régionaux, départementaux, communaux ou locaux, de projets voisins et d'associations ou d'ONG etc. Ce sont des personnes ou groupes qui ont quelque chose à voir avec le projet. Ces parties se réfèrent aux personnes ou groupes qui :

- Sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le projet (parties affectées par le projet) ;
- Peuvent avoir un intérêt dans le projet ou exercer une influence à différents niveaux du projet (les autres parties intéressées).

3.1 Parties affectées et intéressées par le projet

Au regard des activités envisagées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet sont :

- Des opérateurs économiques dont l'activité repose sur la qualité de la fourniture électrique (opérateurs économiques, entrepreneurs, soudeurs, vendeurs de glace et de produits congelés, et autres), aussi les ménages de la zone du projet
- Les personnes affectées par le projet, y compris les personnes vulnérables telles que les travailleurs informels, les éleveurs qui peuvent avoir un accès limité aux terres, ceux qui vivent dans des zones d'insécurité, des personnes handicapées, des personnes âgées, les personnes démunies vivants seules ou les veuves, Les personnes vivant avec des maladies chroniques, y compris celles vivant avec le VIH / SIDA
- Ceux qui peuvent être physiquement et / ou économiquement déplacés

Les personnes affectées comprennent également les personnes ou communautés situées dans l'emprise des travaux, avec l'expropriation de champs, de parcelles loties ou zones constructibles, la perte de biens divers et des préjudices socioéconomiques. Toutes les populations pour lesquelles le projet pourrait présenter des risques de sécurité et de santé (électrocution, chute de pilonne) font partie des personnes ou groupes affectés.

3.2 Individus ou groupes vulnérables

Ces groupes sont identifiés et ils seront consultés de manière participative et inclusive dans les prochaines étapes du Projet, bien avant le début des travaux. Le PMPP détaillera, leur constitution, leur répartition dans chaque zone affectée par le Projet.. Les individus ou groupes vulnérables sont potentiellement affectés de manière disproportionnée et moins capables de bénéficier des opportunités offertes par le projet en raison de difficultés spécifiques d'accès et / ou comprendre les informations sur le projet et ses impacts environnementaux et sociaux et ses mesures d'atténuation stratégiques. Une attention particulière sera accordée aux impacts négatifs potentiels sur les personnes ou groupes vulnérables qui, en raison de leur position sociale, peuvent être vulnérables aux changements induits par le projet ou exclus de ses avantages. Dans le cadre du projet les groupes ou personnes susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée sont les suivants :

- Des opérateurs économiques dont l'activité repose sur la qualité de la fourniture électrique (vendeurs de glace et de produits congelés)
- Les travailleurs informels, les éleveurs qui peuvent avoir un accès limité aux terres, ceux qui vivent dans des zones d'insécurité, des personnes handicapées, des personnes âgées, les personnes démunies vivants seules ou les veuves, Les personnes vivant avec des maladies chroniques, y compris celles vivant avec le VIH / SIDA,
- Les personnes déplacées (déplacés internes et réfugiés)
- Les pasteurs et les agro-éleveurs qui peuvent avoir un accès limité aux terres traditionnelles

Dans un contexte de pauvreté généralisée ou les revenus de 80% des ménages dépendent de l'agriculture pluviale, sujette à des aléas climatiques les personnes, l'accès à l'électricité est considéré comme un luxe par plusieurs chefs de ménages. Aussi, avec la pandémie du COVID-19 qui limite le déplacement des populations vers des zones économiquement plus développées (Ghana, Côte d'Ivoire, etc. plusieurs ménages vivent dans la précarité. Pour permettre au projet de réaliser ces objectifs et faciliter des populations à l'électricité, des mesures d'abonnements promotionnels doivent être envisagés

3.3 Les autres parties intéressées par le projet

Les autres parties intéressées concernent des individus, des groupes ou organisations qui ont un intérêt dans le projet, soit en raison de sa localisation, ses caractéristiques, ses impacts, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir également de personnes qui de par leur position au sein de la société peuvent influencer le projet et tirer des avantages à leur profit. Les parties intéressées sont opérateurs économiques dont l'activité repose sur la qualité de la fourniture électrique (opérateurs économiques, entrepreneurs, soudeurs, vendeurs de glace et de produits congelés, et autres), aussi les ménages de la zone du projet, des structures de régulation, des responsables gouvernementaux, le secteur privé (opérateurs économiques). Un processus continu et transparent de mobilisation des parties prenantes doit permettre d'identifier à temps les différents risques qui pourrait compromettre la mise en œuvre du Projet comme le non-respect des engagements du Projet, non recrutement des jeunes des zones affectées entre autres et de leur trouver des mesures d'atténuation appropriées.

Les Spécialistes des sauvegardes environnementales et sociales du projet et les spécialistes du Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) seront mis à contribution après la réalisation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale pour poursuivre l'information et la sensibilisation des populations des zones concernées sur les risques et impacts potentiels du Projet. Ils seront également impliqués pour l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du Projet en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Les organisations de la société civile, les ONG et associations œuvrant dans le secteur de l'Energie seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet.

3.4 Consultation et participation des parties prenantes

Des réunions publiques et communautaires (voir images ci-après), des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celles potentiellement affectées sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet. Ces activités seront sous la responsabilité des Spécialistes en charge de la gestion des risques environnementaux et sociaux de l'UGP du Projet, appuyés par les agents des services techniques déconcentrés, les acteurs des services techniques communaux, les ONG/Associations locales, etc. Les Autorités Coutumières et Religieuses seront impliquées au besoin pour informer et sensibiliser les populations locales de leur territoire.

Les principales préoccupations soulevées lors des consultations publiques dans les régions touchées ont porté non seulement sur des questions ayant trait à la réinstallation mais également sur d'autres préoccupations auxquelles les populations sont confrontées. Il s'agit principalement de :

- (i) Insuffisance ou absence de financement : la généralisation de la pauvreté (manque de moyens financiers) qui compromet la satisfaction des besoins alimentaires des pauvres sous l'angle de l'accessibilité et de la qualité (aspects nutritionnels) ; Les femmes rencontrées ont en grande partie mis en avant le manque d'argent pour faire face à leurs besoins quotidiens. Pour elles, il est souvent difficile d'avoir le minimum pour faire face aux besoins de leurs familles. Dans un contexte de morcellement des terres et de dégradation des sols, des facteurs qui diminuent la production alimentaire, toute acquisition de terre doit être compensée en terre, sinon payer la juste indemnité aussitôt la transaction adjugée. Cette situation de pauvreté ne facilite pas l'accès à l'électricité bien que le besoin soit important pour tous les ménages. Le projet doit envisager des abonnements promotionnels pour promouvoir l'accès à l'électricité ;
- (ii) Le manque d'emploi ; les jeunes des deux sexes s'efforcent de contribuer au bien-être de leur famille, de leur communauté et de la société ; ils désirent fonder un foyer et améliorer leur situation. Ils ont des rêves et des aspirations qu'ils sont impatients de réaliser. Seul un travail décent leur permettra d'aller de l'avant et s'ils ne peuvent emprunter cette voie, non seulement leur avenir sera condamné, mais également celui des familles, des communautés et des sociétés auxquels ils appartiennent ;
- (iii) Le paiement des indemnités avant le démarrage des travaux ; dans des projets similaires conduits, il a été constaté que les personnes affectées avaient rencontré d'énormes difficultés pour rentrer dans leurs droits. Nous souhaitons que le cadre de ce projet les indemnisations interviennent avant le démarrage des travaux ;
- (iv) Renforcement des infrastructures socio-économiques ; les infrastructures de santé, d'éducation et de l'eau potable sont très insuffisantes pour une population en croissance. Dans toutes les localités les populations (les femmes comme les jeunes) souhaitent que le projet les appuie dans le financement et le développement des activités génératrices de revenus.

Aux étapes d'évaluation et de mise en vigueur du Projet, les consultations seront renforcées pour assurer la connaissance en termes d'enjeux et risques négatifs potentiels du Projet par les parties prenantes, l'implication et la participation à la préparation notamment l'évaluation des impacts et la détermination des mesures d'atténuation à travers l'élaboration des documents de mitigation appropriées. Pendant l'exécution du projet, les consultations vont accompagner les activités de suivi environnemental et social. Pendant les évaluations (mi-parcours et finale), elles appuieront la collecte des informations nécessaires au déroulement de ces différentes activités.



Photo 1: Consultation publique à Damana

Photo 2 : Consultation publique à G. Roundji

4. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1 Objectifs et calendrier du Plan de mobilisation des parties prenantes

Le but du plan de mobilisation des parties prenantes est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation. Son but ultime est de parvenir à davantage et mieux « ENGAGER » de manière effective/active et efficiente, les différents acteurs dans la mise en œuvre réussie et durable de la vision de développement durable du gouvernement à travers ce projet. Ainsi, sous la responsabilité du Coordonnateur de l'UGP, le plan de consultation et de participation des parties prenantes sera traduit en un programme d'activités budgétisées qui définit clairement les étapes de réalisation du projet (début et fin des activités), les coûts des différentes interventions ainsi que les responsabilités des parties prenantes. Conscient du caractère itératif de ces documents/instruments de sauvegardes du projet, alors, pendant la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques et impacts sociaux et environnementaux permettront d'adapter, à chaque fois que de besoin, le PMPP à la situation de mise en œuvre du Projet. Ces informations seront rapportées et captées autant dans le plan d'engagement environnemental et social (PEES) que dans le rapport trimestriel du statut de mise en œuvre du projet, pour servir et valoir ce que de droit.

4.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

La notification et la diffusion des informations seront faites à travers les mass-médias notamment les radios nationales et locales et la télévision nationale, les radios communautaires ainsi que les journaux de grande audience tels que la « Sahel », etc.. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, en plus des radios locales, les crieurs publics seront mis à contribution. Tous les supports communicationnels seront mis à contribution pour nous assurer d'une ample diffusion des informations relatives à ce projet. Mieux encore, les informations seront diffusées, au moins, trois fois par semaine en différentes langues nationales avant la tenue des réunions de suivi-continu.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront également distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet.

Pour les parties prenantes qui sont instruites et qui ont accès à Internet, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant, pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes. Celles-ci auront aussi le loisir de poster leurs commentaires tout comme leurs points de vue sur ces pages virtuelle et s'assurer d'un retour informatif de la part du projet. Toute la vie du projet, en tout cas les parties jugées utiles d'accès au public sera disponible sur ce site web pour amplifier les sources et moyens d'accès du public.

Par rapport aux VBG/AS/HS, la stratégie de communication portera sur l'information et la sensibilisation des communautés, de façon à instaurer un changement de comportement face à ces fléaux qui n'ont pas toujours eu la prise en charge qu'ils méritent au sein de la société. Le contexte de pandémie actuel de la maladie à Covid-19 exige qu'une attention particulière soit portée sur la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre, de l'exploitation et abus sexuels, du harcèlement sexuel.

Le tableau ci-après donne la synthèse de la stratégie de diffusion des informations.

Tableau 57: Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<p>Préparation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu du Projet ; - Participation à la formulation des instruments de sauvegarde - Facilitation des consultations 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur site par focus group ; - Entretien individuel - Diffusion documents projet - Communiqué dans les médias audiovisuels - Journaux - Sites web - Réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de réunion des acteurs institutionnels - Salle de réunion Banque mondiale 	<p>Abonnés et clients potentiels (Centres commerciaux, entreprises commerciales, institutions publiques - centres de santé, écoles et bureaux de l'administration)</p> <p>La coordination du Ecoreab et les Spécialistes Sauvegarde environnementale et sociale</p> <p>Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisations patronales/ARSE/Syndicats du secteur 	<p>Département de l'Energie CEDEAO ;</p> <p>Equipe de la Banque mondiale, les responsables du Ministère de l'Energie ;</p> <p>Nigelec (Direction des Etudes et de l'Ingénierie) ;</p> <p>UGP Ecoreab</p>

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	Objectifs, Impacts et mesures d'atténuation du projet, opportunités, moyens de participation	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur site - Consultation parties prenantes - Diffusion du résumé du projet - Vidéo-conférence - Communiqué dans les médias audiovisuels - Journaux - Sites web - Réseaux sociaux - 	<ul style="list-style-type: none"> - Salle de réunion des acteurs institutionnels - Salle de réunion Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - TTL Projet+ Equipe projet BM - Spécialistes Sauvegardes environnementales et sociales + BVG du ECOREAB - Personnes-Ressources - Equipe du projet de la Banque mondiale ; - UGP ECOREAB - Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables - Consultants ; - BNEE 	Nigelec (Direction des Etudes et de l'Ingénierie) ; UGP ECOREAB- Equipe de la Banque mondiale, les responsables des Ministères concernés, UGP ECOREAB
Exécution	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu des documents de sauvegarde environnementale et sociale - Méthodes de mise en œuvre des mesures de 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur sites - Diffusion documents - Formations 	<ul style="list-style-type: none"> - Sites 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Energie ; - Comité de Pilotage du Projet ; - Département de l'Energie CEDEAO - TTL Projet + Equipe Projet de la BM 	Comité de pilotage Nigelec Spécialistes Sauvegardes environnementales et sociales + Equipe conjointe du Projet (BM et UGP)

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> - sauvegarde environnementales et sociales - Echéance de mise en œuvre des activités de sauvegarde environnementales et sociales - Rôle des différents acteurs chargés de la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué dans les médias audiovisuels - Journaux - Sites web - Réseaux sociaux - 		<ul style="list-style-type: none"> - UGP PROJET - Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables - BNEE - PAP potentiels - Organisations patronales/Syndicats du secteur 	
Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de suivi - Méthodes/techniques de renseignement des indicateurs - Rôles des acteurs dans collecte données - Période de collecte des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Mail - Téléphone - Réunion sur site - Diffusion documents - Formation - Communiqué dans les médias audiovisuels - Journaux - Sites web - Réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Bureau UGP - Banque mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Énergie ; - Comité de Pilotage du Projet ; - BM/TTL Projet - UGP ECOREAB - Bénéficiaires du projet y compris les groupes vulnérables 	<p>Département de l'Énergie CEDEAO Nigelec Spécialistes Suivi-Evaluation UGP et Banque mondiale</p>

Phase du projet/sous-projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
		-			

4.3 Stratégie proposée pour les consultations et participations du Public

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques, notamment les directions techniques du Ministère de l'Energie, la Nigelec, l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie, y compris les organisations patronales/Syndicats du secteur ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet (abonnés et clients potentiels...) ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou des focus groupes seront régulièrement organisées à l'intention des différents acteurs de la filière de l'énergie électrique. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

4.4 Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés se reposeront sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes à mobilité réduite et les autres personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique serait fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet. Dans les cas où le statut vulnérable peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérés ci-dessous :

- Identifier les leaders des groupes vulnérables, défavorisés et marginalisés pour tendre la main à ces groupes ;
- Impliquer les leaders de la communauté, les sociétés civiles et les ONG ;
- Impliquer les représentants des organisations patronales du secteur (Syndicats)
- Organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables ;
- Faciliter l'accès de ces personnes au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet (cf. tableau 3)

Tableau 58: Stratégie pour les consultations et participation du public dans le cadre du Ecoreab

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
PHASE DE PREPARATION DU PROJET					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du projet	Elaboration des documents de sauvegardes Environnementales et sociales y compris aspects Genre/BVG du Projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ; CGES, ; CPRP ; PGMO)	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale	Tout le long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du projet	TTL Projet & Equipe projet de la BM Spécialistes en Sauvegardes environnementales et sociales + VBG du Ecoreab Personnes-Ressources Ministère de l'Energie ; Bureau de la Banque mondiale ; UGP Ecoreab	Equipe de la Banque mondiale, ; Département de l'Energie CEDEAO/ URC du Projet ; Nigelec (Direction de l'Energie)
	Elaboration des documents de sauvegarde : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ; Cadre de Politique de Réinstallation ; PMPP ; PEES ; PGMO	Evaluations des risques environnementaux et sociaux et détermination des mesures d'atténuation (réunions publiques, entretiens, focus group, etc.)	Aussi, des réunions de consultation publique ont eu lieu dans les localités visitées au cours des missions de terrain	Personnes potentiellement affectées, Autorités locales, Services techniques, Populations locales, Abonnés et clients potentiels	Consultants ; Spécialiste Sauvegarde environnementale et sociale _ Spéc. VBG

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
PHASE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET					
Mise en œuvre des mesures préconisées dans le PEES, CGES, le CPRP, le PMPP, le PGMO	Information et consultation sur les risques et les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables	Sélection environnementale et sociale au moyen de formulaires de sélection (screening) Réalisation d'études environnementales et sociales complémentaires (réunions, entretiens, focus group, consultations publiques, ateliers de restitution et de validation, etc.)	Tout le long de la mise en œuvre du Projet, avant les travaux de génie civil	Groupes vulnérables PAP Autorités locales Communautés & ONG locales, BNEE	Coordonnateur, Spécialiste gestion environnementale, et sociale et Spécialistes Passation de marché et Suivi-évaluation de l'unité de coordination du projet
		Mise en œuvre des mesures des PGES	Tout le long de la mise en œuvre du Projet, pendant les travaux de génie civil	BNEE (équipe de sauvegardes)	Spécialiste gestion environnementale et sociale
		Suivi-évaluation de l'exécution des PGES validés (Fiches de suivi, Réunions formelles et			

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
		entretiens individuels ou de groupe avec les parties prenantes)			
PHASE DE SUIVI -EVALUATION MISE EN ŒUVRE DU PMPP					
Suivi de l'exécution du PMPP	Elaboration des Rapports	Visite de terrain	Tout le long du cycle du Projet	BNEE	Spécialiste gestion environnementale et sociale + Spéc. VBG (équipe conjointe BM-UGP)
Evaluation de la mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain	Mi-parcours ou à la clôture du Projet	Consultants	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet (Équipe conjointe BM-UGP)

4.5 Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, l'unité de coordination du projet va recruter un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale. Il se chargera de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis et examinés. Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web de l'UGP.

Les feedbacks compilés par le personnel dédié de l'UGP du ECOREAB sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Pour les personnes ne sachant ni lire, ni écrire, le projet doit leur assurer la traduction orale des documents. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

4.6 Phases de mise en œuvre du Projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées seront portées à l'attention des parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

4.7 Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de d'engagement des parties prenantes portent essentiellement sur :

- **Parties Prenantes**

Dans le cas du ECOREAP, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) seront les Spécialistes des sauvegardes sociales environnementales et sociales de l'UGP. Ils seront appuyés par les antennes régionales du projet et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

- **Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes**

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet.

- Les informations sur **les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation**, à savoir le numéro de téléphone, l'adresse, le courriel et l'intitulé du poste de cette personne, en l'occurrence l'expert en charge des sauvegardes sociales au sein de l'UGP.

4.8 Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront

sous la responsabilité des spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale. L'expert en sauvegarde sociale animera le processus de mobilisation des parties prenantes. Il sera appuyé dans sa tâche par le Coordonnateur du projet, le responsable suivi et évaluation du Projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités. Comme appui extérieur, le spécialiste en sauvegarde sociale pourra compter sur le BNEE et les organismes d'intermédiation mis en place.

Les informations seront transmises aux spécialistes en sauvegardes sociales, environnementales et VBG à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES DU ECOREAB

Il convient de rappeler que la Nigelec dispose déjà pour ses projets d'un mécanisme de gestion des plaintes, animé par des comités de gestion des plaintes aux différents niveaux d'organisation : local, communal et central (équipe de sauvegarde Nigelec). Ce mécanisme, revu et validé par la Banque mondiale, est depuis mis en œuvre et régulièrement mis en jour pour prendre en charge les risques spécifiques à chaque projet. Il s'agit d'un mécanisme intégré permettant de recevoir, traiter, enquêter et répondre aux préoccupations et aux plaintes formulées par les utilisateurs, de façon diligente et façon impartiale.

Ces plaintes peuvent être de plusieurs ordres :

- Celles liées à la réinstallation (acquisition des terres et/ou d'autres biens, éligibilité, indemnisation etc.) ;
- Celles liées à la violence basée sur le genre, le harcèlement et les abus sexuels, la violence contre les enfants (VBG/VCE) ;
- Celles sous tendues par les réclamations des soumissionnaires avant, pendant ou après adjudication d'un marché et ;
- Celles exprimées par les communautés bénéficiaires lors de la mise en œuvre des activités du projet (le recrutement de la main d'œuvre locale, la mauvaise qualité des ouvrages, malfaçons, etc.) ;
- Celles liées au non-respect des mesures du PGES etc.

Le MGP est animé par des points focaux aux niveaux local et communal. Le niveau central est animé par un comité de gestion des plaintes, constitué des experts environnementaux de la Nigelec. Ce comité assure la supervision de la mise en œuvre du MGP, et travaille en étroite collaboration avec les autorités locales et communales.

Tout différend qui pourrait surgir devrait être résolu à l'amiable entre les parties via des canaux de médiation. Ces canaux de médiation peuvent impliquer les autorités communales dans la résolution des conflits. Tous les efforts devraient être fournis pour résoudre les griefs à l'échelle communautaire via les points focaux et les comités de gestion des plaintes. L'équipe de sauvegarde CGP/NIGELEC veillera à tenir à jour un registre de l'ensemble des plaintes reçues et examinées au niveau local ou communal. Le recours au système juridique devrait être considéré en dernier lieu.

Le mécanisme de gestion des plaintes inclura les éléments suivants :

- Différentes modalités permettant aux utilisateurs de soumettre leurs plaintes, y compris les requêtes en personne, par téléphone, par message textuel, par courrier, par courriel ou par le biais d'un site web ;
- Un registre où les plaintes sont enregistrées par écrit et conservées comme une base de données ;
- Des procédures diffusées au public soulignant les délais auxquels les utilisateurs doivent s'attendre pour obtenir un accusé de réception, une réponse et la résolution de leurs plaintes ;
- La transparence de la procédure de gestion des plaintes, la structure de gouvernance et les décideurs ; et
- Une procédure d'appel (y compris le système judiciaire national) à laquelle les plaignants insatisfaits peuvent recourir en l'absence d'accord.

Aussi, le projet peut assurer une médiation comme alternative lorsque les utilisateurs ne sont pas satisfaits de la solution proposée.

5.2 Fonctionnement du dispositif opérationnel de gestion des risques émergents

Les membres du comité de gestion de plaintes travaillent de façon bénévole et se réunissent au moins une fois par semaine afin de traiter les plaintes déposées. En plus, une fois par mois, ils tiennent une réunion bilan leur permettant de s'auto évaluer et de capitaliser les leçons apprises sanctionnée par un bref rapport de synthèse. Ce rapport comprendra les statistiques des plaintes (reçues, traitées, commentaires) ainsi que les propositions d'amélioration.

Les différentes étapes de la procédure de gestion des plaintes sont les suivantes :

5.2.1 Étapes de prises en charge

Dans le cadre de la démarche fonctionnelle du mécanisme de gestion des plaintes, huit (8) étapes seront suivies : l'accès, l'accusé de réception, le tri et traitement, l'investigation terrain, le suivi, le retour de l'information, la clôture et l'archivage.

- **Accès (dépôt de plainte, contact avec les plaignants)**

Il est très important que le mécanisme de gestion des plaintes soit accessible au plus grand nombre d'acteurs (personnes affectées, chefs coutumiers, autorités municipales, bénéficiaires).

Pour cela, il faut procéder à une large diffusion de messages radiophoniques sur l'existence et l'objectif du comité et encourager au mieux la communauté à faire part du moindre désagrément causé lors de la réalisation du projet.

Le comité local transmet à la commune les données, qui à son tour les fait remonter au projet. Les plaintes sont reçues par le comité (local et communal) par dépôt sur place, par téléphone, par les réseaux sociaux etc.

- **Accusé de réception**

Un numéro d'enregistrement sera remis ou transmis au plaignant au dépôt de sa plainte afin de l'identifier, garantir l'anonymat, la confidentialité des informations et le suivi de la requête.

- **Tri et traitement (procédure)**

Une investigation sera menée pour analyser la recevabilité de la plainte (véracité des faits) selon leur nature. Ainsi, nous distinguons deux (2) catégories de plainte : Les plaintes « non sensibles » et celles dites « sensibles » :

➤ **Les plaintes non sensibles regroupent :**

- ;
- La qualité de services ;
- Les questions sur les procédures du projet ;
- Le feedback de la communauté ;
- Les suggestions ou propositions de la communauté ;

➤ **Les plaintes sensibles comprennent :**

- Le déversement des déchets chimiques ou ménagers sur le site ;
- La discrimination ethnique;
- Manque de respect des règles de confidentialité et de l'approche centrée sur les survivants de VBG ;
- Méconduite financière (fraude, corruption, extorsion, détournement, etc.) ;
- Non-paiement des prestations de services au niveau des structures partenaires ;
- Violences basées sur le genre, exploitation sexuelle, harcèlement sexuel ;
- Violation des droits des enfants ;

- Perturbation des moyens de subsistance (et perte de bétail)
- Décès d'une personne lié aux activités du projet ;

Les délais de traitement des plaintes sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 59: Catégories des plaintes et traitement

N°	Catégories de Plaintes	Délai de traitement	Observations
1	Plaintes non-sensibles	3-4 jours	Accusé de réception et feedback au plaignant avant enquête.
2	Plaintes sensibles	7 jours	Accusé de réception au Plaignant et transmission de la plainte au projet pour information via le comité communal avant enquête.

Les plaintes seront formulées et adressées à l'endroit des comités communaux de gestion des plaintes (voir figure 2 du mécanisme de gestion des plaintes). Après l'écoute du plaignant, les membres du comité se réuniront pour analyser la plainte et désigneront deux membres du comité qui seront chargés de mener les investigations.

- **L'investigation de terrain**

Les personnes chargées de mener les investigations, collecteront toutes les informations nécessaires qui permettront au comité de vérifier la véracité des faits, d'identifier la source du problème, de mettre en place des mesures correctives ou options de solution afin de parvenir à un arrangement à l'amiable. Cela permettra au comité de se prononcer dans un bref délai. Par ailleurs, lorsqu'un membre du comité est accusé ou fait l'objet d'une plainte, ce dernier ne participera pas à l'enquête pour éviter les conflits d'intérêt. Pour les cas des plaintes relatives aux abus et harcèlement sexuels, les plaignants qui se présentent avec cette catégorie de plainte doivent être orientés vers les services appropriés (centre de santé, hôpital, justice, etc.) immédiatement après investigations. Le comité veillera au respect de la confidentialité lors de ses investigations et particulièrement sur les plaintes VBG.

- **Suivi**

Le suivi des plaintes est permanent tant au niveau des comités de gestion des plaintes qu'au niveau de la CGP à travers les rapports qu'elle reçoit des différents comités dans les zones d'intervention. Une fois par mois ils tiennent une réunion bilan leur permettant de capitaliser les leçons apprises. Ce rapport comportera les statistiques des plaintes (reçu, traité etc.) ainsi que les propositions d'amélioration. Cependant, les comités communaux et locaux se réuniront une fois par semaine pour statuer et traiter les plaintes hebdomadaires reçues.

- **Retour d'information**

Les résultats issus de la rencontre des membres des comités seront présentés au plaignant. Les membres du comité discuteront de la proposition provisoire avec le plaignant plutôt que de lui imposer le verdict de manière unilatérale. Ils indiqueront également les autres voies de recours possibles. Le plaignant aura l'opportunité d'accepter la proposition, de présenter une proposition alternative pouvant faire l'objet d'une discussion ou de la rejeter et de suivre les voies de recours. L'accord final devra être précis, assorti de délais et agréé par les deux parties. Enfin, il pourra être demandé aux parties de faire un retour d'information sur leur degré de satisfaction à l'égard du processus de résolution de la plainte.

- **Clôture**

Une fois qu'une résolution de la plainte aura été convenue l'étape finale consistera au règlement et à la conclusion de la plainte. La clôture du dossier surviendra après la vérification de la mise en œuvre d'une résolution convenable suivie de la signature du procès-verbal de résolution signé par les différentes parties.

- **Archivage**

Les dossiers traités et clôturés par les comités locaux et communaux, seront transmis à la CGP par courrier électronique ou ordinaire via à un agent de la NIGELEC. Ensuite ils seront classés par date et par catégorie de plainte (sensible et non sensible) avant d'être archivés au niveau projet.

CONCLUSION

Le PMPP constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du ECOREAB-2. Selon les dispositions du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, le PMPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission du ECOREAB-2 au financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche consultative et participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et de la mise en œuvre de ECOREAB, pour prendre en compte les besoins de mobilisation, de consultation et surtout de participation effective et responsable des parties prenantes (appropriation et responsabilisation sociale des acteurs) dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs de développement du ECOREAB. Ce PMPP sera mis à jour avant le démarrage des activités avec des consultations publiques plus inclusives et participatives de toutes les parties prenantes, y compris les personnes et groupes vulnérables des zones affectées par le Projet. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même souplesse, et permettra ainsi au projet d'atteindre son principal objectif à savoir l'accès durable des populations nigériennes à l'électricité, à un coût abordable.

ANNEXES

Annexe 1 : PV des consultations publiques (Date : 21/12/2020)

Procès-verbal de consultation publique dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegarde sociale du projet Ecoeab (Transcription)

Date : 28 décembre 2020

Lieu : Village de Damana/ Commune Rurale de Tondikandia

Département de Filingué

La consultation a eu lieu dans le village de Damana et a regroupé plusieurs personnes (hommes, femmes et jeunes). La liste de présence est jointe au PV. L'objet de la réunion était d'échanger avec les populations sur le nouveau projet d'électricité (ECOREAB) préparé par l'Etat du Niger (Nigelec) en lien avec la CEDEAO. Le projet bénéficie du financement de la Banque mondiale. Son objectif est de contribuer au développement socio-économique des pays à travers un accès plus accru des populations à l'électricité de qualité et à moindre coût.

Après la présentation du projet, des échanges ont suivi par rapport à la perception et l'appréciation du projet sur les risques et impacts sociaux et environnementaux, les préoccupations et les craintes, ainsi que les attentes et recommandations des populations.

De façon générale les populations accueillent favorablement le projet car il répond parfaitement à leur besoin d'accès à une électricité moins chère et de qualité. Les préoccupations des participants ont porté sur les points suivants :

- Beaucoup de villages dans la zone n'ont pas encore accès à l'électricité et là où elle existe le coût est relativement élevé et les coupures sont nombreuses ;
- L'accès du plus grand nombre, notamment les personnes à faibles revenus à l'électricité ; le courant permettra de pratiquer plusieurs activités (commerce, artisanat et autres) et nous voulons tous bénéficier de ces bienfaits ;
- Accélérer l'extension et le raccordement dans les quartiers périphériques qui n'ont pas encore accès à l'électricité. Aussi, il convient d'améliorer la qualité du service car les coupures sont nombreuses et souvent longues ;
- Les poteaux électriques placés dans certains quartiers peuvent tomber en saison d'hivernage (par temps de vents violents) et présentent donc un risque pour la sécurité des habitants.

Les principales attentes formulées portent sur :

- Le démarrage rapide du projet en vue d'améliorer la qualité de l'accès à l'électricité ;
- L'emploi des jeunes dans le cadre des activités du projet ;
- Appuyer le développement des activités génératrices de revenus comme la production de glace, la menuiserie, la soudure etc. ;

Dans les recommandations et suggestions les populations ont beaucoup insisté sur l'organisation de raccordements promotionnels, l'installation de poteaux en béton pour éviter les risques de chute par temps de vents violents, et l'installation d'un centre Nigelec dans le village ou dans le voisinage pour faciliter les dépannages.

cadre de gestion environnementale et sociale, cadre politique de réinstallation et le plan d'engagement des parties prenantes du projet régional d'accès à l'électricité (ECOWAS-REAP)

Village de Damana CR/Tondikandia 28/12/2020
procès verbal de consultation publique

L'an deux mille vingt, le lundi vingt huit décembre, s'est tenue une consultation publique chez le chef de village de Damana. La réunion a été présidée par le chef de mission. Cette consultation publique s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un cadre de gestion environnementale et sociale du projet régional d'accès à l'électricité.

Étant présent à la rencontre (voir liste des annexes).

Après les salutations d'usage, le chef de la mission a pris la parole pour présenter l'objet de la mission suivie de la présentation du projet et des ses options tout en insistant sur les impacts potentiels et les mesures possibles de mitigations et des compensations des impacts.

À l'issue de la rencontre, les préoccupations, attentes et suggestions des participants ont portés sur les points suivants:

- facilité l'accès à tous notamment les groupes vulnérables grâce à des branchements promotionnels;

- Revoir le coup de l'électricité dans le village;
 - accélérer l'extension et le raccordement dans tous les quartiers;
 - mettre des poteaux résistants dans tout le village;
 - sécuriser les poteaux pour protéger la population;
 - faire un centre de MIBELIC dans le village;
 - prendre la main d'œuvre locale pour les travaux;
- cependant la population du village adhère massivement au projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le chef de mission a levé la séance.

Fait à Damana le 28/12/2020

ont signé :

Consultant
J. J. J.



Procès-verbal de consultation publique dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegarde sociale du projet Ecoreab

Date : 31 décembre 2020

Lieu : Village de Louma/ Département de Filingué

La consultation a eu lieu dans le village de Louma et a regroupé plusieurs personnes (hommes, femmes et jeunes). La liste de présence est jointe au PV. L'objet de la réunion était d'échanger avec les populations sur le nouveau projet d'électricité (ECOREAB) préparé par l'Etat du Niger (Nigelec) en lien avec la CEDEAO. Le projet bénéficie du financement de la Banque mondiale. Son objectif est de contribuer au développement socio-économique des pays à travers un accès plus accru des populations à l'électricité de qualité et à moindre coût.

Après la présentation du projet, des échanges ont suivi par rapport à la perception et l'appréciation du projet sur les risques et impacts sociaux et environnementaux, les préoccupations et les craintes, ainsi que les attentes et recommandations des populations.

De façon générale les populations accueillent favorablement le projet car il répond parfaitement à leur besoin d'accès à une électricité moins chère et de qualité. Les préoccupations des participants ont porté sur les points suivants :

- La sécurité des personnes et leurs biens a occupé une place importante dans les échanges. Les récentes attaques intervenues dans la zone ont fait prendre conscience aux populations que la sécurité est à la base de tout développement ;
- L'électricité va créer des opportunités de revenus pour plusieurs personnes (vente de glace, soudure, menuiserie, commerce etc. ;
- Les personnes négativement impactées par le projet (acquisition des terres ou limitations d'accès) doivent être correctement dédommagées avant le démarrage des activités du projet.

Les principales attentes formulées portent sur :

- Les jeunes du village doivent être engagés en priorité dans les activités menées par le projet ;
- Appuyer les groupements féminins du village ;
- Aider à l'insertion économiques des jeunes par le financement de leurs projets d'entreprises.

cadre de gestion environnementale et sociale, cadre politique de réinstallation et plan d'engagement des parties prenantes du projet régional d'accès à l'électricité (ECOWAS-REAP).

village de Louma

31/12/2020

procès verbal de consultation publique.

L'an deux mille vingt, le jeudi trente un décembre, s'est tenue une consultation publique chez le chef de village de Louma.

La réunion a été présidée par le chef de mission. Cette consultation publique rentre dans le cadre de la réalisation du cadre de gestion environnementale et sociale du projet régional d'accès à l'électricité.

Étant présent à la rencontre (voir liste des annexes).

Après les salutations d'usage, le chef de la mission a pris la parole pour présenter l'objet de la mission suivi de la présentation du projet et de ses options tout en insistant sur les impacts potentiels et les mesures possibles des mitigations et des compensations des impacts.

A l'issue de la rencontre, les préoccupations, attentes et suggestions des participants ont portés sur les points suivants :

= assurer d'avantage la sécurité des personnes et des biens ;

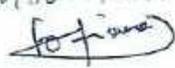
- augmenter les poteaux dans le village;
- indemniser les personnes impactées par le projet;
- prendre la main d'œuvre locale dans les travaux;
- revoir le coup de l'électricité dans le village;
- mettre plusieurs poteaux dans le village;

ce pendant la population adhère massivement au projet.

L'ordre étant épuisé, le chef de mission a levé la séance

Fait à Louma le 31/12/2020

ont signé:

Consultant


chef de village.


Annexe 2 : Liste de présence aux consultations publiques

N°	Nom & Prénom	Fonction	Contact	Signature (2)
17	KADRI MOUSSA	AGR	-	
18	HINSSA-gado	AGR	80-99-0243	
19	YACOUBA mali	AGR	92-04-2210	
20	modi MASSE MOUSSA	AGR	97032218	
21	Hamani Issa	AGR	80-60-09-08	
22	ISSAKA Souley	AGR	-	
23	Abdou-HAMANI	AGR	9154-99-11	
24	Soumama HASSANE	AGR	8029-52-90	
25	RAZAKE Abdou	AGR	-	
26	HAMANI HINSSA	AGR	91 83-25-81	
27	ALI Souley	AGR AGR	92-74-6254	
28	FATAWOU MOUSSA	Commerçant 91 54-36-10	91-54-36-10	
29	SALIM ISSIFOU	Commerçant	81.14-04 57	
30	RAZAKE TAHIROU	AGR	-	
31	HASSANE Abdou	Jardinier	90 85 24-57	
32	SIFLI Abdou	AGR	-	
33	YONOUSSA-Boubacar	ÉLÈVE	81-92-70-95	
34	Téyabou-moukheila	AGR	-	
	cheibou HASSANE			
35	KARIMOU-Adamou	AGR	8133-46-48	
36	SALISSOU dambassou	AGR	-	
37	ISSAKA Somono	AGR	91-22 8520	
38	cheibou Amadou	AGR	80 2170-19	
39				

Damaoua

N°	Nom & Prénom	Fonction	Contact	Signature(3)
39	Niintou Harim, dan	Néageur	962570124	→
40	Kadija Hassane	Néageur	-	+
41	Damma Hachane	Naraichane	-	-
42	Hadjara Abdou	Néageur	-	∞
43	Naimana Issaka	Néageur	55004935	2
44	Fati Souma	Naraichane	-	er
45	Djama Yaye'	Commerçant	-	u
46	Aissa Hinssa	Commerçante	92615149	-
47	Saadatan Abdou	Méningéur	-	✓
48	Hadjara Bantéirane	Commerçante	-	,
49	Hadiza Souma	méningéur	-	/
50	Ibrahim Daouda	Commerçant	90588387	8
51	Raki Hassane	Naraichane	-	✓
52	Saley Oumarou	Néageur	91831810	9
53	Boubou Djoua	Bancho	96382349	+
54	Abdul Aziz Oumarou	Coiffeur	90603263	→
55	Achibou Hassane	Eleve	91016019	,
56	Ouma gauda	Naraichane	-	/
57	Nintou Adamar	Naraichane	-	+
58	Nintou Niimba	Néageur	-	,
59	Salawatu Daouda	Néageur	-	,
60	Aissa Hassane	Néageur	90384956	✓
61	Zeinabou Allari	Naraichane	-	u
62	Safina Segri	Néageur	-	→
63	Biba Habri	Néageur	91267458	/
64	Fouera Abdou	Néageur	-	u

No	Name & Printname	Function	Contact	Signatures (4)
65	Mariamou Hamadou	Manager	-	✓
66	Mariama Ganga		92561914	-
67	Hamssa Hamadou	Manager	-	1
68	Kadi ISSA	Manager	-	
69	Ibrahim Abdon	Agricultur	-	✓
70	Abdoul Aziz Bourouma	Manager	-	✓
71	Abdoulay Goussou	Elever	92415505	
72	Nadi Hamadou	Agricultur	-	
73	Zouji Abdon	Agricultur	-	
74	Ilyasse Babacar	Agriculture	-	
75	Seyni Bourouma		-	
76	Sani Abdon		92229059	
77	Masiraou Oumarou		90864614	
78	Saliou Abdon		91293815	
79	Hassan Hamidou	(Manager)	81924977	
80	Hamadou Yacouba	Engineer	74812627	
81	Moumoutou Hassane	AGR	90762308	
82	Basirou Hamani	Agricultur	92856315	
83	Zakari Seyni		96385064	
84	Ibrahim Zakari		80106523	
85	Hassan Hincsa		92603766	
86	Bourouma Kimba		90405498	
87				
88	Dama ha			
89				

Cadre Politique de réinstallation et le Plan d'engagement
des parties prenantes du Projet Régional d'accès à
l'électricité (ECOWAS-REAP).

Lieu = Loumas / Commune ~~de~~ Urbaine de Filingué

Date = 31/12/2020

Liste de Présence.

N°	Nom et Prénom	Fonction	Contact	Signature.
1	Tssifou Mahamadou		90508259	
2	Elthaj Amadou Touss		90094916	
3	Mamidou Oubandama		91718554	
4	Salifou Kouma			
5	chaïbou Amadou		90730102	
6	Abraham Mahamadou		90841585	
7	Ibra Dazza			
8	Seydou Mahamadou			
9	Salifou Mahamadou		92570150	
10	Bigo Koukou			
11	chiitou Rahama			
12	Adamou Maimassara			
13	Idrissa Ibraou			
14	Mahamadou ISSAKA			
15	Assoumana Jamé		90095220	
16	chaïbou ISSAÏFOU			
17	Mamidou Bana			
18	Mamanou Mounsa		98172745	
19	Tahiraou Goungazi		90458246	

1/4

N°	Nom & Prénom	Fonction	Contact	Signature
	Chaireu Mahamadou		90.09.43.73	
	Iliassou Abouzeidi		80 66 64 28	
	Aboubacar Sawani			
	Mahamadou Oustmane		90 62.08.83	
	Souley			
	Elumar Maïkafi		90.06.23.45	
	Assoumana Dakila		90 09 46 79	
	Alkassoum Assoumana		90 09 50 05	
	Mahaya Mahamadou		90 38 57 01	
	Maïzou Mahamadou		90.56.18.52	
	Saïdou Dakila		74.05.75.60	
	Sakha Moussa		96.88.02.22	
	Iliassou Mahamadou			
	Garba Moussa		92 62 02 46	
	Abouba Kachi		90 09 51 18	
	Nanou Kouma		90 61 96 76	
	Segolou Assoumana		90 11 33 14	
	Aloubi Djami		91 11 86 29	
	Samaila Abdou		90.09.50.40	
	Moussa Harouna		90 91 47 09	
	Alio Hadou (Douane)		90 09.49.88	
	Mariama Hamay		88 05 60 23	
	Aboubacar Koron		96 15 53 15	
	Alio Gumarou		97 10 41 93	
	Abdoulaye Mahamadou		37 94 76 89	
	Badjiou Gumarou		08 97 77 50	4/4

No	Nom et Prénom	Fonction	Contact	Signature
20	Fatima Ali.		89 35 20 23	
21	Rabi Salifou		88 02 42 69	
22	Nourmay Haba Laye		97 65 09 84	
23	Aichatou Salymane		88 00 10 96	
24	Amin Ayarba		9/c 88 00 10 96	
25	Hadiqa. Oumou.		80 41 34 03	
26	Hassana Wurba.		89 36 65 39.	
27	Zaliya Chibou.		99 14 40 13	
28	A. Madjid Oumou		96 23 93 75	
29	Nassirou Haba Laye Arakta		98 79 39 75	
30	Ousmanou Hamadou.		89 08 16 11	
31	Amadou Aboumarou.		96 69 97 04	
32	Bachirou Nahamadu		88 86 33 86.	
33	Aboubacar Guébo.		96 56 32 30	
24	Moukokoou Sami.		81 93 28 22	
25	Bahari Ali.		90 02 90 32.	
26	Samassi Saley		97 69 07 56.	
27	Naman Sami Chibou.		-	
28	Adaman. Nahamadu.		98 81 85 14	
29	Harouna Touré		96 83 65 94	
30	Seydou Guébo.		99 59 08 03	
31	Aboulaye Oumou.		98 58 61 30	
33	Aboulaye... Dié Wou...		91 55 73 20	

2/4

Annexe 3 : Le Registre des plaintes et réclamations non lié à EAS / HS

No du dossier	Date de réception de la plainte	Nom de la personne recevant la plainte	Où / comment la plainte a été reçue	Nom et contact du plaignant (si connus)	Contenu de la réclamation (inclure toutes les plaintes, suggestions, demandes de renseignements)	La réception de la plainte a-t-elle été confirmée au plaignant ? (O / N - si oui, indiquez la date, la méthode de communication et par qui)	Date de décision prévue	Résultat de la décision (Inclure les noms des participants et la date de la décision)	La décision a-t-elle été communiquée au plaignant ? O / N Si oui, indiquez quand, par qui et par quel moyen de communication	Le plaignant était-il satisfait de la décision ? O / N Énoncez la décision. Si non, expliquez pourquoi et si vous le savez,	Une action de suivi (par qui, à quelle date) ?

